

Etablissements scolaires: 30 signalements/jour pour des atteintes à la laïcité (ministère)

Paris, 16 juil. 2018 (AFP) -

L'adresse internet créée fin mai pour recueillir les signalements de profs et autres personnels de l'Education nationale sur des atteintes à la laïcité a été sollicitée jusqu'à trente fois par jour avant les vacances, a indiqué lundi le ministère.

Il y a eu "un appel d'air au démarrage, ce qui montre que ce dispositif répondait à un besoin", a-t-on indiqué au ministère de l'Education nationale, "avant que les choses se ralentissent, notamment à cause des vacances".

Le ministère avait créé fin mai "une adresse de saisine" destinée aux professeurs et autres agents travaillant dans les établissements scolaires, qui permet à ces salariés de signaler des comportements ou des paroles portant atteinte à la laïcité.

Un contact téléphonique est alors établi sous 24 heures (sauf week-end) entre l'agent qui a signalé les faits et l'équipe de veille rue de Grenelle, a-t-on précisé.

Ce dispositif est un des volets du plan laïcité dévoilé par le ministre Jean-Michel Blanquer au printemps, qui comprend également la distribution d'un "vade-mecum" qui sert de référence commune à tous les établissements, la mise en place d'un "conseil des sages" et la création d'une équipe laïcité dans tous les rectorats (qui ne disposaient jusqu'alors que d'un référent laïcité).

Dimanche sur Europe 1, le ministre a déclaré que les signalements n'étaient "heureusement" pas toujours liés à des soupçons de radicalisation d'un élève, mais avaient trait souvent à "un problème d'atteinte à la laïcité".

Et "c'est à l'institution de réagir, à l'établissement ou au rectorat d'assurer l'interface avec la police" en cas de besoin, a-t-il ajouté, interrogé sur le rôle des professeurs vis-à-vis de la police.

fmp/ito/mig/cb

Afp le 16 juil. 18 à 13 03.